

COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211917604-20250205-DEL_2025_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 05 février, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date convocation : 27/01/2025

Secrétaire de séance : Fabienne AGOUX

PRESENTS : Mesdames Jeanne-Marie AMOREIRA, Fabienne AGNOUX, Brigitte LAURENSOU, Sandrine LETOQUIN, Marie Claude AVELINO, Audrey PAREL Messieurs Gérard BRETTE, Fernand ZANETTI, Jacques GUILLAUMIE-BILLET, Francis GUILLOT.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Claude TALBERT, Laurent GOURDOUX, Georges CARAMINOT, Stéphanie MAGNE.

PROCURATION(S) : Stéphanie MAGNE donne procuration à Brigitte LAURENSOU.

Délibération n° 2025-03 Gestion de la cantine scolaire

Monsieur le maire rappelle que la gestion de la cantine scolaire est gérée depuis très longtemps par l'association des Parents d'élèves

Par délibération du 26 février 1977, le conseil municipal avait décidé la prise en charge par la commune de l'agent dédié à la cantine scolaire puis,

Par délibération du 17 avril 1986, le conseil municipal a décidé de prendre en charge les frais de personnel, l'entretien des locaux la fourniture du matériel.

Ainsi il reste à la charge de l'association des Parents d'élèves la prise en charge des denrées alimentaires, la fixation du prix des repas, et la participation des familles aux repas.

Par délibération du 29 juin 2023 l'assemblée délibérante a donné son autorisation pour conventionner avec l'Etat dans le cadre de la « tarification sociale des cantines »

Afin de faciliter la gestion de ces aides versées à la commune puis reversées à l'APE et afin d'éviter la gestion de l'argent public par l'APE puisque cette association paye les fournisseurs et encaisse la participation des parents d'élèves, le maire propose à l'assemblée de prendre en charge la gestion de la cantine scolaire dans son intégralité et ce dès le 1^{er} septembre 2025

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte que la gestion de la cantine scolaire soit reprise dans son intégralité et ce dès le 1^{er} septembre 2025 par la commune
- Charge le Maire d'exécuter cette décision et de signer tout les documents relatifs et nécessaires à ce dossier.

Membres : 14

Présents : 10

Représenté(s) : 1

Nombre de votants : 11

Exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire, Gérard BRETTE


La secrétaire de séance, Fabienne AGOUX

